

DEC180879DR06

Décision portant cessation de fonctions de Madame Sandrine MATHIOT, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR7036 intitulée Cristallographie, résonance magnétique et modélisations (CRM2)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132980DR06 du 4 septembre 2013 portant nomination de Madame Sandrine MATHIOT aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Madame Sandrine MATHIOT, dans l'unité du CNRS n° 7036, à compter du 1^{er} avril 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy, le 12 février 2018

Le directeur de l'unité
Dominik SCHANIEL

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel SINANIDÈS

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT